



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 27913

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les statuts actuels des personnels de catégorie C de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les statuts actuels des personnels de catégorie C de l'éducation nationale. Ces personnels sont actuellement répartis dans les deux corps d'agents administratifs (E2 et E3) et adjoints administratifs (E4, E5 et NEI). Pourtant, dans la pratique de leur activité professionnelle, ils exercent les mêmes métiers, ont les mêmes responsabilités, se voient confier indifféremment les mêmes tâches et sont interchangeables en fonction des besoins de service. L'existence des deux corps ne se justifie donc pas. C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle aboutissait l'audit OMEGA, réalisé en 1995, qui préconisait la fusion dans un seul corps des agents administratifs et des adjoints administratifs. Il lui demande s'il est dans les intentions du Gouvernement de créer à court terme un corps unique pour les personnels administratifs du ministère de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agent en adjoint.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27913

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 1999, page 1982

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2519